

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

625 - Actions culturelles

Proposition d'un appel à projet culturel "Culture et Solidarité"

CD/2020/034

Service chef de file:

K - Mission culture et tourisme

Service associé:

K2 - Développement culturel et artistique

Résumé :

Convaincu du rôle essentiel que peut jouer la culture en matière de cohésion sociale et de renforcement des liens humains, le Département du Bas-Rhin a initié des actions artistiques soutenant les acteurs culturels mis en difficulté par l'interruption de la vie culturelle en raison de la crise sanitaire et permettant d'aller à la rencontre des publics les plus fragiles et les plus isolés de notre société.

Au-delà des actions conjoncturelles initiées dans le plan de relance dont le projet " De l'art et du lien", il est proposé au Conseil Départemental de poursuivre son engagement auprès de ses publics prioritaires en adoptant, pour l'année 2021, le principe d'un appel à projet " Culture et Solidarité ", projet déjà initié et mis en œuvre par le Département du Haut-Rhin.

Une des ambitions inscrites dans le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 (délibération n° CD/2018/115) est de proposer une offre culturelle accessible à tous, favorisant l'épanouissement de chacun et le lien social. Dans le contexte de crise sanitaire, bouleversant les rapports sociaux, cette priorité prend tout son sens.

Ainsi, pour participer au renforcement des liens humains malgré les distanciations sociales et plus largement pour mobiliser la culture au service de la cohésion et de la solidarité, le Département a décidé, lors de la Commission Permanente du 14 septembre 2020, de la mise en œuvre du projet « De l'art et du lien », consistant en une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département, ainsi que du renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions aux projets d'action culturelle 2021.

Au-delà de l'action conjoncturelle que constitue le projet « De l'art et du lien », il est proposé au Conseil Départemental de consolider dans la durée les initiatives artistiques auprès de ses publics prioritaires : jeunes en difficulté, personnes en insertion sociale et/ou professionnelle, séniors et personnes en situation de handicap.

S'associant ainsi à l'initiative déjà portée par le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin pourrait lancer dès 2020 un appel à projet visant à développer des résidences et actions artistiques en établissements sociaux ou médico-sociaux au travers d'un appel à projet « Culture et Solidarité ». Des actions relevant de cette initiative seraient ainsi programmées dès 2021 sur l'ensemble du territoire alsacien.

Cet appel à projet pourrait répondre aux critères suivants :

- Association d'un acteur culturel et d'une structure du champ social ou médicosocial sise dans le Bas-Rhin ;
- Construction du projet avec l'ensemble des partenaires, de sa conception à la mise en œuvre jusqu'à son évaluation ;
- Action dissociée des activités d'animation à visée thérapeutique ou occupationnelle mises en place dans la structure;
- Un projet par an, par acteur culturel et par structure sociale ou médico-sociale ;
- Action minimale de 10 heures.

Les structures culturelles conventionnées avec le Département du Bas-Rhin pourraient candidater à ce dispositif pour des projets spécifiques, distincts des actions de médiation mises en œuvre dans le cadre des conventions.

Le projet pourrait porter :

- Soit sur la réalisation d'ateliers réguliers de pratique artistique, animés et encadrés par des intervenants professionnels extérieurs, avec une restitution publique dans la structure ou en dehors ;
- Soit sur un parcours culturel avec une thématique identifiée, qui peut être lié à la participation à des évènements culturels (festivals, spectacles, expositions...) ou à la fréquentation de lieux culturels, comportant impérativement des actions de médiation, assurées par des intervenants professionnels, afin de favoriser l'accessibilité des publics spécifiques.

_

Bien que l'appel à projets « Culture et Solidarité » nécessitera d'être confirmé lors du vote du budget de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021, il est néanmoins proposé, afin de permettre aux artistes et structures de se mettre en contact et de construire un projet qualitatif sur une durée significative, de lancer cet appel à projet dès l'automne 2020. Le montant de la subvention départementale serait plafonné à 80% du budget prévisionnel des actions proposées et dans la limite de 3 000 € maximum par projet. Un budget fermé de 40 000€ pourrait-être alloué.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 21 septembre 2020, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver, pour l'année 2021, le principe de développement de résidences artistiques en établissements médico-sociaux par le lancement de l'appel à projets « Culture et Solidarité » permettant de généraliser cette action à l'ensemble de l'Alsace.

Une délégation sera ensuite donnée à la Commission Permanente pour approuver tout acte permettant la mise en œuvre de ce projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le lancement de l'appel à projet "Culture et Solidarité";
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce projet.

Strasbourg, le 02/10/20 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY